

LIVRET DE FORMATION

CFMNS 31

SSA

Diplôme de Surveillant Sauveteur Aquatique

Le **métier**: Le titulaire du **SSA** assure la **surveillance**: des baignades d'accès public gratuit et aménagé, des activités aquatiques dans les centres de vacances de loisirs, des baignades d'accès payants seul, en équipe avec des Maîtres-Nageurs Sauveteurs ou d'autres SSA. Il veille à la **sécurité** des personnes et assure les **premiers secours**.

Où travailler? Campings, hôtels, plages privées, plages publics, lacs, rivières, piscines publics et privées, centres de vacances et loisirs, Clubs de natation.

Rémunération: du SMIC à 1800€

Diplôme délivré par le Ministère de l'intérieur - Examen organisé par le Centre de Formation

La formation

Pré-requis: Test obligatoire à réaliser en - de 2min45sec.

Départ plongée+15m d'apnée enchaîné, nage libre 10m / 50 crawl en surface / 25m nage dorsale 2 mains hors de l'eau.

Test d'entrée CFMNS 31: 300m crawl en 6 min max (permet de vérifier les compétences de natation et d'endurance.

- 1 Entraînement Sauvetage Aquatique:** Du mois d'octobre jusqu'à juin. 23h de contenu obligatoire dans l'eau répartis entre les entraînements et des temps supplémentaires en we ou vacances scolaires.

Entraînements aquatique: Lundi, Mardi, Mercredi, 18h/20h : Piscine Léo Lagrange

Mise en situation de sauvetage et mise en oeuvre des techniques de surveillance et de sauvetage: Séances en attente de date

- 2 Réglementation:** 12h de formation théorique en salle - les jeudis soirs ou en we (Dates à prévoir selon calendrier d'inscription)

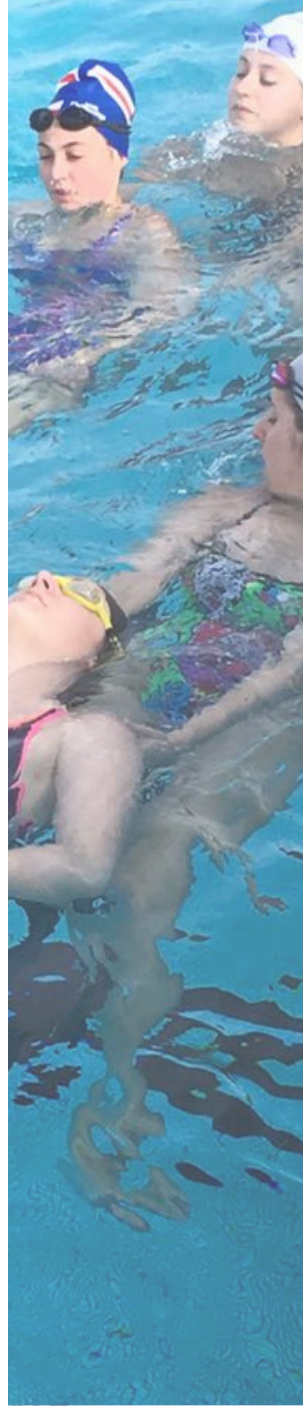
- 3 Secourisme:** 5 jours de formation aux **Premiers Secours en Equipe de Niveau 1**, 39 heures pour acquérir les compétences de secouriste et 4 jours de formation Premiers Secours en Equipe de niveau 2, 29h de formation pour devenir Equipier Secouriste.

Contenu: PSE1: Protection, hygiène et sécurité, bilan et examen de la victime, obstruction des voies aériennes, hémorragies, plaies, brûlures, traumatismes, malaise, détresses vitales, perte de connaissance, arrêt cardiaque, déplacement d'une victime.

PSE2: Immobilisation, relevage et brancardage des victimes, Prises en charge des victimes d'affections spécifiques et d'atteintes circonsancielles et de souffrances psychologiques. Rôle et mission du chef d'équipe.

Les + de la formation:

- Accès à un drive de documents PSE et SSA
- Exercices de sécurité et de sauvetage en piscine
- Doodle: Positionnement facilité via doodle pour les entraînements et les cours de réglementation
- Formations PSE1 : 7 dates et Formations PSE2 : 6 dates pendant les vacances scolaires ou week-end.



Epreuves du SSA

2 épreuves finales à valider une fois l'ensemble des compétences acquises en formations (aquatiques et théoriques)

Les épreuves auront lieu à la fin de chaque période de formation SSA lors des entraînements, encadrés par des formateurs SSA et des membres de l'équipe pédagogique.

Les épreuves:

- 1 Parcours de sauvetage sur 100m en moins de 2 min 30:**
Départ plongée+15m d'apnée enchaîné, nage libre 10m
25 crawl en surface
15m d'apnée + 10m nage libre
Plongeon canard pour récupérer un mannequin + 25m remorquage
- 2 Parcours de Palmes sur 300m en moins de 4 min 30:**
Départ hors de l'eau matériel non mis en place: chausser le matériel hors de l'eau au signal, 300m en continu avec les palmes (Lunettes autorisés, masque et tuba autorisé, au choix du candidat).



Documents à remettre avant l'entrée en formation:



- ☒ Inscription via formulaire en ligne (*mail de confirmation sera envoyée dès traitement de votre dossier*)
- ☒ Certificat médical type de - 1 an
- ☒ Inscription PSE1 et PSE2 (sauf si déjà titulaire- Être à jour du recyclage)
- ☒ Paiement de la formation

Validation finale du SSA:

- ☒ Avoir suivi les 35h de formation (aquatique et théorique)
- ☒ Avoir validé l'ensemble des compétences SSA
- ☒ Être titulaire du PSE1 et PSE2
- ☒ Avoir validé les 2 épreuves aquatiques



Remise des diplômes:

Les diplômes PSE1/PSE2/SSA sont dématérialisés: un mail de la FNMNS vous permet de récupérer les diplômes une fois la formation validée par votre centre de formation.

Informations générales

Révision:

- PSE1 et 2 : 1 j (6h) de formation continue obligatoire tous les ans
- SSA: 2h par an obligatoire

Emploi: Déclaration obligatoire auprès de la plateforme de télédéclaration des Sauveteurs aquatique

Assurance professionnelle offert pour 1 an si obtention du SSA. Elle comprend:

- une responsabilité civile personnelle (accident, litiges employeur etc)
- une défense pénale professionnelle et personnelle (accident, noyade)
- une information juridique



Pour aller plus loin:

SSA Eaux Intérieures: Techniques de sauvetage lac, rivière, canal.

SSA littoral: Techniques de sauvetage mer, océan.

Permis bateau: Permis côtier (obligatoire pour travailler en mer).

BPJEPS NAA: Diplôme de maître-nageur sauveteur. **SSA permet l'allégement d'une partie de l'UC4.**

Formation de formateurs secourisme: Devenez formateur premiers secours (PSC1, PSE1 et 2)

CFMNS 31

www.cfmns31.com

54 RUE DES 7 TROUBADOURS

31000 TOULOUSE

05.61.99.10.65 / 07.69.35.37.44

cfmns31@gmail.com

